



FAMILLES DE FRANCE

« Seniors-en-Vacances » de l'ANCV

visé à rompre la solitude, à offrir du lien social en alliant plaisir et prévention

Bénéficiaires

- 1- personne âgée de plus de 60 ans
- 2- retraité ou sans activité professionnelle
- 3- non imposable ou redevable avant déductions fiscales d'un montant d'impôt sur le revenu inférieur ou égal à 61 € (ligne 14 de l'avis d'imposition, à laquelle il convient de déduire la décote éventuelle).
Le montant forfaitaire de cette aide est de :
180 € pour les séjours 8 jours / 7 nuits
150€ pour les séjours 5 jours / 4 nuits
- 4- personne en situation de handicap dès 55 ans s'ils ne sont pas imposables.
- 5- aidant familial ou professionnel d'une personne handicapée ou dépendante sans condition de ressources

Conditions

Les seniors bénéficient d'un séjour d'une semaine tout compris (hors transport) à un tarif préférentiel et pour les revenus les plus modestes, l'ANCV en finance 50%.

L'aide est versée directement au professionnel du tourisme accueillant le groupe après le séjour.

Une personne ne peut bénéficier de l'aide financière de l'ANCV qu'une seule fois par année civile.

Pour un couple ayant une déclaration fiscale commune, si l'un des membres respecte les critères d'éligibilité, l'autre membre devient éligible de plein droit à condition de séjourner ensemble en vacances.

Offre de séjours

Des séjours adaptés à l'accueil d'un public, souvent en situation de fragilité économique et sociale, avec plus de 150 destinations proposées partout en France, 2200 séjours dans des villages de vacances activités et excursions au quotidien.

<http://seniorsenvacances.ancv.com/Choisissez-votre-destination>

Des séjours spécifiques « bien-vieillir » ou des séjours « de répit » élaborer avec 5 organismes, professionnels de la formation, rompus à l'accompagnement des seniors : Arborème, le CENA, Int-Act, Siel Bleu, Montjoux Conseil.

Ces professionnels peuvent intervenir, pendant 5 jours, au sein de structures de vacances partenaires du programme Seniors en Vacances adaptées au bon déroulement du stage, pour sensibiliser les seniors participants sur des thématiques de relaxation, diététique, équilibre, activité physique adaptée, accompagnement du deuil et répit.

Les structures de vacances deviennent à cette occasion un support original et dépaysant pour aborder des sujets qui valorisent la politique d'action sociale de l'association.

A la fin de ces séjours les seniors repartent avec des outils pédagogiques et des astuces qui peuvent être réutilisés au quotidien pour accroître et pérenniser les bienfaits sur la santé, ainsi que pour prévenir ou diminuer les effets du mauvais vieillissement.

Le Chargé de développement ANCV est l'interlocuteur de l'association et de l'organisme de formation.

- Accompagne l'association dans les différentes étapes de la mise en place de son projet.
- Coordonne le montage du projet.
- Informe l'ANCV « siège » de la mise en place d'un séjour à thème.

Région	Nom	Mail	Départements
Midi-Pyrénées	Yves Campillo	ycampillo@ancv.fr	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
CENTRE EST	Sonia Gharbi	sgharbi@ancv.fr	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74
SUD OUEST	Florence Mauras-Simoes	fmauras-simoes@ancv.fr	19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 87
NORD EST	Nathanaële Audiffren	naudiffren@ancv.fr	21, 25, 39, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90
GRAND OUEST	Jordie BION	jbion@ancv.fr	16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86
SUD EST	Sonia Dumont	sdumont@ancv.fr	04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B
NORD	Florence Herman	fherman@ancv.fr	02, 08, 10, 51, 52, 59, 60, 62, 80
GRAND OUEST	Jacques Pene	jpene@ancv.fr	14, 18, 27, 28, 36, 37, 41, 45, 50, 61, 76
PARIS IDF et DOM-TOM	Josué Remoué	jremoue@ancv.fr	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98

Dispositif dédié au répit des aidants familiaux

L'ANCV propose, aux aidants familiaux ou aux professionnels en charge de personnes âgées en situation de dépendance ou de handicap, un départ en vacances avec la personne qu'elle soigne au quotidien.

L'association organisatrice du séjour

Rôle

Préparer le séjour, informer et constituer les groupes.

Organisation

1. constituer et accompagner des groupes de personnes qu'elle a constitués répondant aux critères d'éligibilité du programme.

2. d'assurer la préparation du séjour,
3. lever les freins liés au départ,
4. préparer le budget du séjour,
5. rassurer les personnes.

Démarches

- Signer une convention de partenariat avec l'ANCV (en pièce jointe) d'une durée d'un an. La Compléter et signée, elle doit être adressée en 2 exemplaires à l'ANCV :
Agence Nationale pour les Chèques Vacances
« Seniors en Vacances »
36 boulevard Henri Bergson
95201 SARCELLES Cedex

La signature confère à l'association un « numéro de convention » qui l'identifie auprès de l'ANCV et des professionnels touristiques partenaires, comme pouvant participer aux séjours proposés par le programme « Seniors en Vacances ».

- Réserver le séjour directement auprès du professionnel du tourisme.
- Inscrire l'ensemble des participants au séjour sur l'outil de gestion du programme au moins 10 jours avant le début du séjour.

Comment sélectionner et réserver un séjour ?

Etape 1

Consultez les offres de séjours sur <http://seniorsenvacances.ancv.com>.



Etape 2

Sélectionnez la destination qui vous intéresse puis consultez la description du lieu de séjour, les disponibilités, le programme proposé et les coordonnées complètes du professionnel du tourisme.



Etape 3

Réservez le séjour sélectionné aux dates indiquées en posant une date d'option auprès du professionnel du tourisme concerné en lui communiquant votre numéro de convention.

Renseignements et inscriptions sur le site : <http://seniorsenvacances.ancv.com> ou par tél :